

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Victime de propos publics, diffamants et injurieux,
Stéphane HEYRAUD, maire de Bourg-Argental,
annonce déposer plainte avec constitution de partie civile**

Depuis qu'a démarré le réaménagement du square Jarrosson, décidé à l'unanimité du conseil municipal et impliquant la dépose et le remisage temporaires de la statue de Jeanne d'Arc et de la croix de mission, le maire de Bourg-Argental, Stéphane HEYRAUD, est victime d'une campagne de diffamation et d'injures publiques, dans la presse, notamment dans une publication du journal Valeurs Actuelles, sur internet, notamment sur des sites identitaires, tels que Riposte Laïque, ou encore dans une pétition en ligne.

Plusieurs écrits travestissent la réalité et instrumentalisent les faits, laissant apparaître le maire de Bourg-Argental comme « déboulonneur de statues », ou le comparant à un taliban, et l'accusant de mettre « le patrimoine en péril » ! Ces articles d'une violence extrême sous-entendent que le maire de Bourg-Argental s'inscrit dans une volonté politique et idéologique de supprimer les monuments se rattachant au passé historique et chrétien de la France.

Bien au contraire, les démarches effectuées tant par la municipalité de Bourg-Argental, en amont des décisions prises par le conseil municipal, que par le maire, dans le cadre de l'exécution des délibérations du même conseil municipal, visent à préserver et à valoriser le patrimoine de la localité.

En effet, des contacts ont été pris et des rendez-vous organisés, tant avec la paroisse et l'évêché qu'avec l'association bourguisienne reconnue en faveur de ses travaux sur l'histoire locale afin, d'une part, de recueillir leurs avis respectifs sur les travaux envisagés Square Jarrosson, et, d'autre part, de réfléchir ensemble au futur emplacement des éléments patrimoniaux dont la dépose s'avérerait nécessaire, ces monuments ayant vocation à rester visibles du grand public.

L'association « Les Amis du Bourg-Argental » n'a émis aucune observation sur le projet de rénovation du square impliquant le déplacement de la statue de Jeanne d'arc et la croix de mission, et n'a formulé aucune proposition sur la future destination de ces monuments, à l'occasion d'une rencontre le 14 juin 2022.

.../...

.../...

La paroisse et plus spécifiquement l'évêché, ont proposé, le 1^{er} septembre 2022, d'accueillir la croix de mission. Aucune décision municipale n'a, à ce jour, acté cette proposition.

Le conseil municipal, souverain en la matière, décidera donc ultérieurement du futur emplacement de ces monuments, qui ont vocation à demeurer dans l'espace public.

Pour ces mêmes raisons, les services municipaux ont d'ores et déjà procédé à la dépose soignée de la statue, et procéderont à celle de la croix de mission, ainsi qu'au remisage, au sein des locaux techniques, et à la restauration de ces éléments patrimoniaux.

Stéphane HEYRAUD, maire de Bourg-Argental, estime que les limites de ce qui est acceptable dans le débat démocratique et dans un Etat de droit ont été franchies et, dans ces conditions, a décidé de déposer des plaintes avec constitution de partie civile pour diffamation et injures publiques contre le directeur de publication de Valeurs Actuelles, le directeur de publication de Riposte Laïque, l'auteur d'un article publié sur le site de Riposte Laïque, et l'auteur d'une pétition en ligne.